



Commerçants, artisans, associations relevant d'une activité économique ...

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

a mis en place un fonds d'aide exceptionnel pour soutenir les acteurs économiques du territoire.

DISPOSITIFS CUMULABLES AVEC LE PRÊT BPI

1

L'AIDE D'URGENCE AUX ENTREPRISES

Ce dispositif consiste à donner des aides d'urgence jusqu'à **1 000€** aux entreprises de moins de 9 salariés répondant en tout point aux critères de l'Etat, mais qui ont perdu entre **30% et 50% de leur chiffre d'affaires** en mars 2020 par rapport à mars 2019.

Ce dispositif vient compléter celui de l'Etat qui aide les entreprises ayant perdu plus de 50% de chiffre d'affaire à hauteur de 1500€.

↓ J'accède au règlement aide d'urgence.

↓ J'accède au dossier de demande d'aide



LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE D'URGENCE ?

DEMANDE À DÉPOSER AVANT LE

31 MAI 2020

1 Être une **TPE de moins de 9 salariés** installée en Charente Limousine

Subir une **diminution de chiffre d'affaires** comprise entre **30 et 50%** en mars 2020 par rapport à mars 2019.



2 Réaliser un **bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000 euros** sur le dernier exercice clos.

3 Avoir un **chiffre d'affaire inférieur à 1 million d'euros**

2

LE PRÊT D'HONNEUR

Il vient renforcer le dispositif de l'Etat en direction des entreprises de moins de 9 salariés en proposant des prêts d'honneur d'urgence d'un montant maximal de **4 000 €** pour les entreprises ayant perdus plus de **30% de chiffre d'affaires** en mars 2020 par rapport à mars 2019.

↓ J'accède au règlement prêt d'honneur

↓ J'accède au dossier de demande d'aide

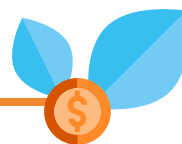


SUIS-JE ÉLIGIBLE ?

- 1 Être une **TPE de moins de 9 salariés** installée en Charente Limousine
- 2 Réaliser un **bénéfice annuel imposable inférieur à 60 000 euros** sur le dernier exercice clos.
- 3 Avoir un **chiffre d'affaire inférieur à 1 million d'euros**

LES GARANTIES PROPOSÉES

- Taux à 0% •
- Pas de garantie demandée •
- Durée de remboursement jusqu'à 48 mois •
- Différé de remboursement jusqu'à 12 mois •



POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATIONS

CONTACTEZ

LE SERVICE ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

ARNAUD LORANT

arnaud.lorant@charente-limousine.fr

